



VISITE DU BUREAU REGIONAL EN PRESENCE DE NOTRE REPRESENTANT NATIONAL MISSIONS EXTERIEURES

Du 02 au 06 mars 2026, le bureau régional s'est rendu auprès des ESP de la Région en présence du représentant national. Semaine trop courte ou région trop grande, nous avons dû faire des choix dans les déplacements. L'important étant d'avoir un maximum de retour des personnels. Nous étions attendus et les échanges ont été riches. Nous remercions toutes les structures pour leur accueil.

Lundi 02

Matin : visite de la base ELSP de Lyon Corbas ainsi que le QID.

Comme depuis l'ouverture, une ELSP qui n'arrive pas à être pérennisée (encore des départs à prévoir sur la CAP des surveillants) et ne permettant pas les EJ. Des agents en attente de matériel de sécurité.

Au QID, la mise en place d'un caillebotis XL aurait dû renforcer la sécurité, mais malheureusement, grillage trop fin (facilement dégradable), espace libre entre les panneaux permettent toujours le yoyotage et échanges.

Après-midi : visite de la base Prej de SQF :

Le bureau local a fait remonter plusieurs devis pour les ACT, mais le DESP a fait son choix sans concertation avec notre OS. De plus, le matériel reçu n'est pas adapté (gilet + plaques). Nous interrogerons le DESP à ce sujet.

Mardi 03

Matin : Nous avons été reçus avec nos experts ELSP, PREJ et ERIS par le Directeur Interrégional et le Directeur des ESP afin d'avoir des réponses à nos interrogations.

1- L'emploi des BC et Major expertise sur les escortes 3 et 4 par manque de BCEnc

Nous dénonçons et rappelons le cadre : un BC expertise est un surveillant et non un encadrant, son utilisation en tant que tel est hors cadre. Nous demandons que lorsque qu'un BCExp fait fonction d'encadrant, cela soit officialisé dans le service avec toutes les prérogatives d'un BCEnc et pas seulement chef d'escorte.

Le Directeur Interrégional demande un état des lieux sur la situation géographique des détenus répertoriés crime org.

2- Utilisation Renault Espace (X19) et Parc automobile

Le Directeur des ESP fait état d'un usage avec parcimonie des Renault espace. Ces véhicules ne doivent être utilisés que pour les escortes 3 et 4 et à moyen terme par les ESR. Deux établissements en cible :

ELSP de Bourg en Bresse qui les utilisent trop alors que deux autres véhicules sont sous utilisés. ELSP de Bonneville, mais qui s'explique par une augmentation des sorties et des véhicules HS.

Nous lui avons rappelé que les agents utilisent ces véhicules afin d'honorer les missions en forte augmentation avec un parc automobile restreint. Ce n'est pas pour leur plaisir personnel. D'autant plus qu'ils ne sont pas adaptés pour la conduite des détenus d'une part, et encore moins pour les ESR du fait du matériel encombrant et d'un habitacle peu volumineux.





. Une bilatérale est programmée avec l'ELSP de Bonneville prochainement afin de revoir leur parc automobile.

Nous rajouterons : « Charité bien ordonnée commence par soi-même ».
Comment pouvez-vous utiliser un Renault espace en véhicule de fonction ?

Riom : véhicules sérigraphiés des ELSP.

Nous avons demandé qu'ils ne le soient plus, ainsi que l'enlèvement de la rampe. le DESP ne s'y oppose pas et demande aux ELSP de fournir un devis à l'ARPEJ. Nous avons signalé que le département formation n'avait plus de véhicules, donc la conduite opérationnelle pas possible en l'état sur les FAE et les ESR.

Le DI demande au DESP de se mettre en relation et de trouver un accord avec le DRF.

3- GRAP : instance évaluant les niveaux d'escorte

Notre questionnaire est sur l'attribution des niveaux d'escorte qui nous paraissent évoluer sans concertation avec le terrain et nous dénonçons les niveaux d'escorte de détenus redescendus régulièrement, mais qui remontent quand ils changent de DISP.

Le DESP nous explique que les membres de cette instance sont : lui-même, DSD, les CE ou leurs représentants(récent), MLRV. Le projet serait d'y associer les FSI pour favoriser le prêt de main-forte. Il nous confirme que depuis sa création, le prêt de main-forte a augmenté car justifié auprès des forces de l'ordre.

Nous sommes invités à la prochaine réunion afin de constater son efficacité.

4- Responsabilité de la mise en place d'une équipe extraction

Le problème se pose généralement sur les escortes 3 et 4 où l'ARPEJ missionne une ELSP et où, on retrouve des CE qui disent dépendre de l'ARPEJ, sans possibilité d'intervenir.

Nous avons pris pour exemple, l'équipage de Villefranche début février: escorte 4 sans BC Enc. Notre intervention auprès de la direction de l'établissement a permis la modification de l'équipage.

Le DESP explique que l'ARPEJ prévoit les EJ, mais que c'est l'établissement qui met à disposition les effectifs.

Nous lui avons demandé d'être plus vigilant sur la mise en place de ces équipages.

Nous avons également demandé sans minimiser le travail déjà effectué, que l'ARPEJ puisse revoir la planification des missions programmées ou annulées en temps réel afin d'optimiser les ressources RH, les heures effectuées et l'utilisation des véhicules.

5- PREJ Valence

Info ou intox, nous avons voulu connaître le vrai.

Le DI et le DESP souhaiteraient avant tout revoir les locaux des ELSP pas adaptés au vu de la montée en effectifs des personnels.

L'ouverture du QLCO et l'augmentation des détenus crim org originaires de la DI de Marseille pose la question d'un PREJ sur la structure, mais rien de décider à ce jour.

La question d'un transfert de compétence entre les ELSP de Valence et un futur PREJ n'est que rumeur.

6- Déploiement des ESR

La question est, pourquoi ne pas utiliser nos ESR sur les escortes 3 et 4.





Le DESP nous répond qu'à ce jour, il y a 36 habilités à tous les postes sur 55 formés (comment est-ce possible ?). Il nous dit que le déploiement à commencer et montera progressivement. Sur la DISP, on priorisera les EJ.

Nous lui avons rappelé qu'il est important de le faire également sur les EM et les transferts.

Quid de la bombe incapacitante grande capacité ?

Le DESP se cache derrière une incapacité de mise en place car non cadré et pas de formation.

Nous lui avons rappelé que le déploiement est national et ne peut être interprété.

7- Harmonisation des dotations ESP

Chaque base ELSP se plaint de n'avoir du matériel équivalent aux PREJ.

Le DESP répond qu'un groupe de travail national est en cours et qu'il y participe ainsi que le responsable de l'UHSI et un surveillant. Cela devrait permettre de matériels communs.

Nous avons mis en avant que les PREJ de Saint Quentin Fallavier avaient reçu des gilets neufs, mais les plaques lourdes n'étaient pas adaptées. L'achat de nouvelles plaques pour aller avec les nouveaux gilets serait plus pratique que de renouveler les gilets, surtout que les plaques actuelles arrivent en fin de validité.

Le DESP nous répond aller en ce sens

8- Questions diverses

- Armurerie des ELSP SQF

Le Directeur Interrégional n'y est pas opposé et attend une proposition du Directeur du CP

- Projet ACT Prej SQF

Nous avons interpellé le DESP sur les demandes faites par notre OS. Ce dernier nous dit avoir validé la table de ping-pong pour les ACT et prendre en charge les sacs à dos sur le budget établissement. Nous lui avons demandé d'en informer ses personnels afin de les rassurer.

- Formation ESR

Le dispositif ESR est composé à minima de trois agents. Nous avons demandé un quatrième agent à chaque fois que cela est possible afin que le chef du dispositif soit sorti du groupe pour une meilleure observation. Il est impossible à trois d'avoir une vue à 360 degrés.

Annonce de l'Ouverture de la base PREJ de Riom et de St Etienne mars 2026.

Après-midi : ERIS/Cyno

Des échanges constructifs ont eu lieu avec notre représentant national, lui-même ancien ERIS. Les collègues ont été satisfait des réponses apportées. Une autre rencontre aura lieu spécifiquement afin de développer des thématiques liées à leur mission.

Sur le reste de la semaine, nous avons rencontré les ELSP et PREJ de Moulins, Riom et les ELSP de Villefranche-sur-Saône et Bourg-en-Bresse

- Pour les ELSP : la problématique rencontrée est sur toutes les bases, soit l'utilisation des agents ciblés EJ. Nous sommes la seule DISP à avoir ce





fonctionnement. Ces agents restent à disposition de l'ARPEJ en permanence, mais en cas d'annulation ou si pas de mission ne peuvent être sur des missions EM, transferts ou autres. Ils restent cantonnés sur base dans l'attente de mission.

Cela entraîne pour les équipes des problèmes d'organisation :

- Une surcharge de missions pour certains
- Une impossibilité d'organiser un planning décent pour les vacances, car en fonction des équipes le nombre cible limite le nombre de départs simultané.
- Oblige régulièrement le panachage par manque d'agents
- La récurrence des missions illogique (Exemple : mission ELSP Valence sur le TJ de Grenoble et transfert de Valence vers Lyon fait par les ELSP de Grenoble)

Le manque de matériel et de véhicules en état sur base
La quasi-impossibilité de faire les missions de sécurité intérieure et périmétriques.

Pour les PREJ :

Moulins : fonctionnement autonome et doit accueillir un agent supplémentaire.

Riom : une équipe en attente de sa nouvelle base depuis trop longtemps.
Nous demandons la prise en compte des moyens logistiques et sécuritaires présentés par le responsable de la base.

Nous avons également rencontré les collègues de l'UHSI et de l'UHSA :

Seuls UH de France à monter des astreintes, personne n'entend leurs souffrances. Nous le payons aujourd'hui par un sous-effectif croissant et une situation catastrophique en terme Rh dès le 1^{er} juillet. 7 départs supplémentaires sur l'UHSA.

La livraison de matériel devient urgente. Gilet et autres.

Il nous a été remonté que de nombreux ESP n'avaient pas encore suivi la formation SOP.

Notre représentant national rencontrera prochainement le DGAP et fera un retour de sa visite sur notre DISP. Nous ne manquerons pas de vous en informer.





Union Interrégionale des Syndicats Pénitentiaires FO **Justice** de LYON

UISP - FO **Justice** LYON
Le 11 mars

2026

